

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 39/2022

OBJET :
**Décision modificative
n°1 – budget des eaux
usées 2022**

Date de convocation :
11/10/2022

Nombre de délégués

En exercice : 13
Présents : 9
Procurations : 0
Votants : 9

L'an deux mil vingt-et-un,

Le 17 octobre à 20 heures 00,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du syndicat à AUVERS-SUR-OISE en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Étaient présents : Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Jérôme FRANCOIS à partir de 20h20, Sébastien HUART, Bruno MACE, Nadège MAGNE, Hubert MARCHAIS, Jean-Pierre OBERTI, délégués titulaires, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Abel LEMBA DIYANGI, Isabelle MEZIERES, Éric MONTAGNIER.

Secrétaire de séance : Nadège MAGNE.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 18/2022 portant approbation du Budget Primitif 2022 des Eaux usées,

Considérant qu'il y a lieu de finaliser les écritures comptables nécessaires à la renégociation des emprunts de la Caisse des dépôts et Consignations,

Considérant qu'avec le nouveau contrat de délégation de service public, le remboursement de la TVA est modifié, il convient d'augmenter le montant de l'emprunt,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 ci-après :

En section de fonctionnement :

dépenses	Chapitre	Nature	Budget (BP)	Décision modificative (DM)	Budget Total = BP+DM
	042	6688	88 000,00 €	85 213,64 €	173 213,64 €
	66	66111	288 682,83 €	34 766,74 €	323 449,57 €
	011	617	313 548,95 €	- 119 980,38 €	193 568,57 €
				0.00 €	

En section d'investissement :

dépenses	Chapitre	Nature	Budget (BP)	Décision modificative (DM)	Budget Total = BP+DM
	16	166	1 440 690,34 €	1 748 109,02 €	3 188 799,36 €
	23	2315	1 857 330,16 €	85 213,64 €	1 942 543,80 €
				1 833 322,66	

.../...

../...

	Chapitre	Nature	Budget (BP)	Décision modificative (DM)	Budget Total = BP+DM
recettes	040	1641	88 000,00 €	85 213,64 €	173 213,64 €
	16	166	1 440 690,34 €	1 748 109,02 €	3 188 799,36 €
	27	2762	562 382,83 €	- 200 000,00 €	362 382,83 €
	16	1641	426 285,91 €	200 000,00 €	626 285,91 €
				1 833 322,66	

Fait et délibéré en séance les mois, jour et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Copie conforme à l'originale.

**Le Président,
Pierre-Edouard EON**

Certifie exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous-préfecture le : 24-10-2022

De sa publication le : 24-10-2022

A Auvers-sur-Oise.

